

Date de dépôt: 19 mars 2003

Messagerie

**Rapport du Conseil d'Etat
au Grand Conseil sur la motion de M^{me} Myriam Sormanni-Lonfat
concernant la reprise de la garderie Zone Bleue par la Ville de
Genève**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 16 février 2001, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante.

*Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant:*

- que la garderie Zone Bleue, rattachée à l'UOG, a un rôle fort utile dans l'occupation temporaire de chômeuses et de chômeurs;*
- que les mamans fréquentant les cours d'alphabétisation ou d'autres cours peuvent travailler et apprendre en toute quiétude, sachant leurs enfants gardés durant les cours suivis;*
- qu'il est impossible de trouver un dépannage de quelques heures par semaine dans une crèche traditionnelle;*
- que la disparition de cette garderie pour enfants jusqu'à 10 ans, provoquerait une baisse de fréquentation des cours d'alphabétisation;*
- que l'alphabétisation de toute personne arrivant chez nous est un premier pas vers l'intégration;*
- que depuis janvier 2001, la garderie n'est plus ouverte le soir et que, depuis peu, elle ne fonctionne qu'à mi-temps;*
- que la directrice a reçu son congé pour fin avril 2001,*

invite le Conseil d'Etat

à prendre contact avec la Ville de Genève, plus précisément le département de M. Tornare, afin que cette dernière accepte de reprendre à son compte cette garderie en la subventionnant afin qu'elle ne ferme pas et qu'elle soit en mesure de fonctionner à nouveau toute la journée et le soir également.

Réponse du Conseil d'Etat

La Ville de Genève ayant pris à son compte la garderie Zone Bleue, cette motion est devenue sans objet.

En effet, la garderie Zone Bleue a reçu de la part de la Ville de Genève une subvention d'urgence en mars 2001 et cette subvention de sauvetage a été transformée en subvention ordinaire dans le budget 2002 de la Ville de Genève.

Concernant l'ouverture possible le soir, des discussions sont en cours entre le comité de la garderie et la Ville de Genève, seule compétente à décider de cette ouverture prolongée.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Laurent Moutinot